

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien (19)

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Christian TRENTALAUD (suppléant de Mr Lefort)
Mr Jacques DESCARGUES
Mr Didier BARDET
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Christian HANUS
Mr Eric CORREIA

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Général Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Conseil Général de la Creuse
Conseiller Agglo Bassin de Brive
Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mr Michel JAULIN

Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Corrèze, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Branceilles, Chauffour sur Vell, Saillac, Curemonte et Lostanges.
- Fibrage/Dégroupage des NRA origine correspondant

Le coût total de ces opérations est estimé à **749 000€ HT** (voir détail ci-annexé).

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens ne sont pas mobilisés sur l'axe 1 ; la Région intervient alors à hauteur de 54%.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents. Ce territoire n'est pas concerné à ce jour.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	404 460.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	119 840.00 €	16 %
DEPARTEMENT CORREZE	112 350.00 €	15 %
Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien	112 350.00 €	15 %
TOTAL	749 000.00 €	100%

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **d'approuver le plan de financement ci-dessus relatif aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE



Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Commentaires	Cout total provisionnel
Pilote	Fibrage de NRA	NOL	Noailhac	Location fibre Orange Brive(ou Turenne)-Noailhac et dégroupage	30 000 €
Pilote	Fibrage de NRA	MEY	Meysac	Location fibre Orange Noailhac-Meysac	15 000 €
Pilote	Fibrage de NRA	MLZ	Marcillac la Croze	Location fibre Orange Meysac-Marcillac et dégroupage	30 000 €
Pilote	MED	QVRMEYB02	Branceilles		155 000 €
Pilote	MED	QVRMEYB03	Chauffour-sur-Vell		130 000 €
Pilote	MED	QVRMEYB08	Saillac		118 000 €
Pilote	MED	QVRMLZA03	Curemonte		178 000 €
Pilote	MED	QVRMLZA04	Lostanges		93 000 €
Total Pilote					749 000 €